



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À L'OCCASION DU « JOUR DE LA NUIT »

La Ville de Royan participera à l'événement "Le Jour de la Nuit" en proposant une extinction de l'éclairage public dans plusieurs secteurs de la commune. Cette action symbolique se déroulera sur les soirées du vendredi 09, du samedi 10 et du dimanche 11 octobre 2026.

Dans le cadre de cette manifestation, la municipalité souhaite contribuer à la sensibilisation des habitants autour des enjeux de l'éclairage urbain, en interpellant notamment sur :

- le contexte réglementaire et la notion de pollution lumineuse ;
- les interactions éventuelles avec la biodiversité ;
- les réflexions en faveur des économies d'énergie ;
- les contraintes pour observer le ciel dans de bonnes conditions.

Comme lors des années précédentes, l'extinction concernera le **secteur du Parc** (autour du Jardin du Parc classé en Refuge LPO et de Vallières) et le **secteur du marais de Pontaillac** (près du Collège Henry Dunant où se trouve un observatoire astronomique).

Pour cette nouvelle édition, la Ville de Royan a également décidé d'étendre le dispositif à des lotissements qui bordent le **secteur du marais de Pousseau, des jardins familiaux de Ration et du Vivier**. Une partie des espaces naturels sont ici dans le périmètre du site Natura 2000 « Marais et Falaises des Coteaux de Gironde » et possèdent une biodiversité remarquable. Le Vallon de Ration est d'ailleurs classé en Refuge LPO depuis 2025 et plusieurs prairies accueillent des animaux pour de l'éco-pâturage (moutons ou vaches).

Contact :

Julien DURESSAY - 07 76 83 86 51 / j.duressay@mairie-royan.fr

Adjoint au Maire en charge de l'Environnement, de la Nature en Ville, de l'Énergie et des Plages

SERVICE ENVIRONNEMENT

Institut de Formation de Royan

48, boulevard Franck Lamy

17200 ROYAN

Tél : 05 46 22 39 20

environnement@mairie-royan.fr

